



Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

Formulaire de saisine

Dispositif de recueil des actes de violence, discrimination, harcèlement, et agissements sexistes

Référence juridique :

- Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

J'agis en qualité de :

Victime des faits

Témoin des faits

Collectivité ou établissement concerné par le présent signalement

Collectivité :

Adresse:

Identité du signalant

Nom* : Prénom* :

Un signalement peut être effectué de manière anonyme si la gravité des faits est établie et que les éléments factuels transmis sont suffisamment détaillés. Cet anonymat sera conservé tout au long de la procédure.

Si l'identité de l'auteur du signalement est indiquée : les éventuels destinataires des informations figurant sur le formulaire de signalement sont couverts par le secret professionnel ou par une obligation de confidentialité. Les données individuelles ne seront pas consignées dans le dossier administratif de l'agent.

Collectivité :

Fonction : Service :

Adresse courriel* : Téléphone :

Afin que le correspondant signalements puisse vous recontacter afin de vous guider dans vos démarches, il vous est demandé de communiquer au minimum :

- soit votre adresse courriel
- soit vos coordonnées téléphoniques

Ces coordonnées ne seront en aucun cas communiquées aux professionnels en charge de l'étude du dossier.

Identité de la victime, si différente

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Identité de l'auteur des actes ou agissements

Nom* : Prénom* :

Collectivité/Etablissement public employeur* :

Obligatoire afin de vérifier si l'employeur a conventionné avec le CDG05

Fonction : Service :

Type d'acte ou agissements*

Le présent signalement concerne des faits de* :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Violence | <input type="checkbox"/> Discrimination |
| <input type="checkbox"/> Harcèlement moral ou sexuel | <input type="checkbox"/> Agissements sexistes |

Description de la situation donnant lieu au signalement*

Description chronologique des faits en indiquant pour chaque événement, et dès que cela est possible, la date, le lieu et l'heure :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Préciser si les faits sont uniques ou répétés et, s'ils se sont déjà produits auparavant, sous quelle forme et à quelle fréquence :

.....
.....
.....
.....
.....

Eléments de preuve ou témoignages éventuels

Lister et joindre les éléments de preuve dont vous disposez (témoignages, courriels, courriers...) :

.....
.....
.....
.....

Je déclare sur l'honneur que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Date*:

Le présent formulaire et l'ensemble des pièces sont à transmettre au Centre de Gestion des Hautes-Alpes voie postale, avec la mention confidentielle, à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes
Dispositif de signalement
1 Rue des Marronniers
05000 GAP

Que se passe-t-il après le signalement ?

La cellule de signalement accuse réception sous un délai de 8 jours en vous informant de la suite donnée.

Si le signalement ne relève pas du périmètre et des compétences de la cellule signalements, ou que la collectivité dont il s'agit ne relève pas du dispositif mis en œuvre par le CDG05, le correspondant signalements oriente le signalant vers les structures compétentes ou dispositifs adaptés.

La cellule signalements examinera le signalement dans les 15 jours pour :

- Information sur les droits de la victime et les suites envisageables (démarches, dispositifs...).
- Orientation de la victime vers des structures et professionnels compétents (psychologues, médecins, associations...).

Les membres de la cellule signalements sont, de par leurs fonctions, soumis aux obligations de confidentialité. A chacune des étapes, le CDG05 garantit la stricte confidentialité de la procédure, sa neutralité et son impartialité. **Les données individuelles ne seront pas consignées dans le dossier administratif de l'agent.**

Le procès-verbal de la cellule de signalement est envoyé uniquement à l'agent ayant saisi la cellule. L'agent est libre de communiquer ou non, le procès-verbal à sa collectivité.

ATTENTION :

- Mon signalement ne sera pas traité si ma collectivité ou celle de la victime si je suis témoin direct n'a pas sollicité le CDG05 pour assurer pour son compte le recueil des signalements.
- Mon signalement ne doit pas contenir de propos diffamatoires, ou de dénonciations calomnieuses. Sinon, je m'expose à des sanctions disciplinaires et pénales.
- Mon signalement doit être de bonne foi.
- Je ne dois pas avoir l'intention de nuire à une personne ou à la collectivité.

Traitement des données

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées et traitées informatiquement par le CDG05 afin de permettre la mise en œuvre du dispositif de signalement. Seuls les agents chargés de la mise en œuvre de ce dispositif sont destinataires des informations collectées. Ils en assurent la confidentialité.

Conformément à la réglementation (loi Informatique et libertés et RGPD), vous disposez sur les données vous concernant d'un droit d'accès, de rectification et, sous certaines conditions, de limitation et d'effacement. Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant le traitement de vos données, vous pouvez contacter le CDG05 à dpo@cdg05.fr

Pour toute demande de renseignements :

Adresse email : sigalement@cdg05.fr